

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 64 (1991)

Heft: 6

Artikel: Vivre l'industrie avec la région

Autor: Gfeller, Philippe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129191>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VIVRE L'INDUSTRIE AVEC LA REGION

A

Genève, l'existence de l'industrie ne se fonde ni sur des ressources matérielles, ni sur une main-d'œuvre. C'est plutôt son rôle historique d'accueil qui lui a permis de bénéficier des innovateurs. Du XVI^e au XIX^e siècle, les immigrants ont amené leur savoir et leurs inventions. L'implantation de l'horlogerie, notamment, a été une conséquence du premier Refuge protestant.

La «grande industrie» n'a débuté qu'après 1860 et s'est orientée vers l'électromécanique et la chimie. C'est, par exemple, le besoin d'appareillage scientifique de deux professeurs d'université qui a entraîné la création de la Société genevoise pour la construction d'instruments de physique. Société qui est devenue l'un des fleurons industriels genevois jusqu'à son rachat récent par une multinationale de la machine outil. Après 1960, le passage à l'électronique et à l'informatique n'a pas été le fait de ces grands entrepreneurs, mais de nouvelles petites entreprises qui se sont lancées. Restées en arrière, les entreprises traditionnelles sont entrées en crise.

En d'autres termes, Genève s'achemine vers la formule du laboratoire industriel concepteur de prototypes et de produits nouveaux de haute technologie dont la fabrication sera, en grande partie, assurée ailleurs, au gré des prix de la sous-traitance. (C. Raffestin. Encyclopédie de Genève. L'industrie, l'artisanat. 1989. p. 13)

LE TISSU INDUSTRIEL RÉGIONAL

L'industrie genevoise a besoin d'un tissu productif d'appoint pour exister. La chute des grandes entreprises entraîne celle de ce complément dans le canton.

Au niveau de la région voisine, ce tissu existe encore dans la Haute-Savoie proche ou dans l'arc jurassien. Il existe là les conditions d'appui pour Genève.

Au contraire du Pays-de-Gex, le Genevois haut-savoyard a une tradition industrielle. Annemasse est un pôle local important; Saint-Julien, Douvaine, Reignier, Cruseilles des pôles secondaires. Ils disposent d'une forte armature urbaine et d'un tissu industriel dynamique. La formation de la main-d'œuvre est assurée par plusieurs établissements d'enseignement professionnel.

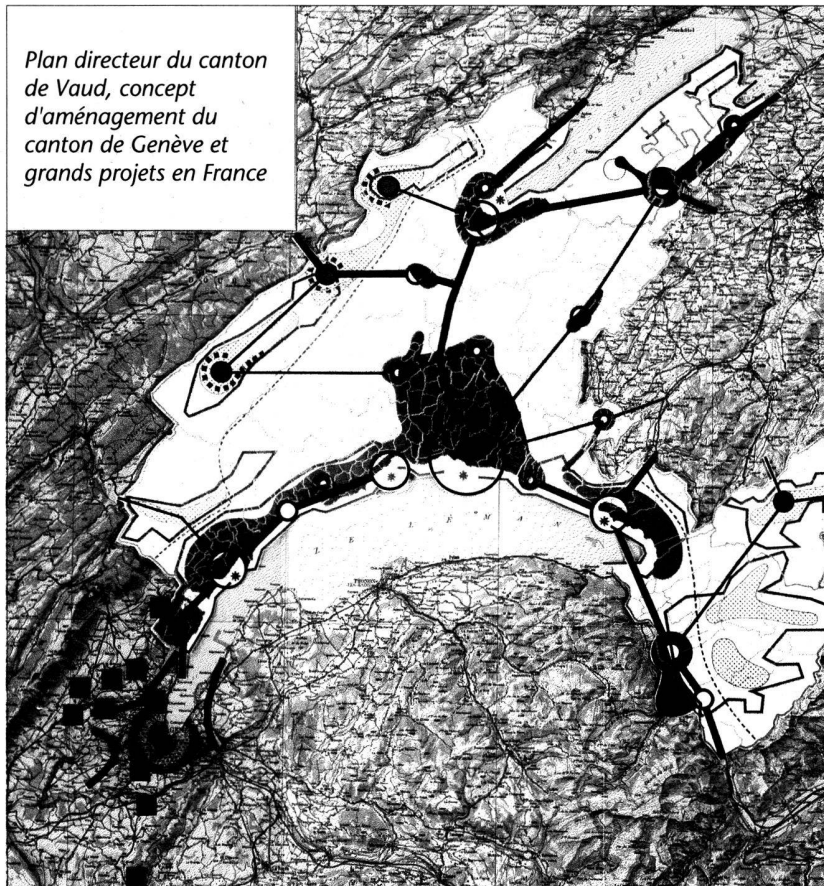
Tant que le coût de la main-d'œuvre sera moins élevé en France qu'en Suisse, la production ou la sous-traitance se feront en France plutôt qu'en Suisse. Après quelques années de travail en Suisse et après avoir accumulé capitaux et savoir, nombre de frontaliers cherchent à créer leur propre entreprise, qui travaillera autant pour la France que la Suisse.

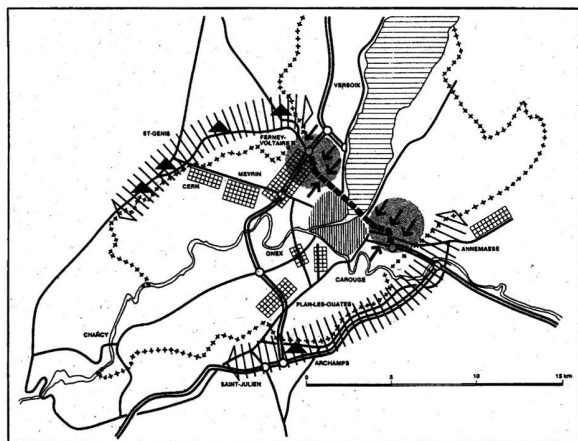
LES RÉPONSES GENEVOISES

Après guerre, l'encouragement est venu de l'Etat, avec la création des vastes zones industrielles gérées par la FIPA. Branchées sur le rail et la route, les zones de La Prailles ou de Meyrin-Satigny, par exemple, offrent des conditions d'équipement et de prix de terrain très favorables aux entreprises voulant quitter la ville ou arrivant à Genève. Originellement créées pour accueillir de vastes bâtiments au sol, la FIPA a réorienté récemment sa politique en prônant la densification des zones, en réalisant même des immeubles pouvant recevoir plusieurs entreprises.

Plus récemment, sur ce modèle, l'opération immobilière des Charmaillies a été l'occasion d'une nouvelle forme d'encouragement. Lors de la reconstruction de cette jachère industrielle, la même surface de plancher au sol a été réservée dans les étages de bâtiments industriels, formant une «zone industrielle verticale». L'ensemble de l'opération est réparti en lots d'immeubles résidentiels, commerciaux et industriels. Chaque constructeur, et notamment plusieurs caisses paritaires, a ainsi été amené à construire et gérer des bâtiments industriels. L'avenir dira si cette

Plan directeur du canton de Vaud, concept d'aménagement du canton de Genève et grands projets en France





Zones, infrastructures de transports et organisation de l'agglomération genevoise
(G. Gardet, 1989)

mission a des effets positifs sur l'évolution industrielle genevoise.

Enfin, les communes – telles Genève et Carouge – ont encouragé le maintien de l'artisanat et de la petite industrie sur leur territoire en réalisant des centres artisanaux. Les nouvelles entreprises recherchent des locaux modulables suivant des besoins en plein dimensionnement, à des prix abordables. De telles structures d'accueil simples pourraient être réalisées par la FIPA, les communes ou les caisses paritaires sur des terrains publics non rentables, telle la plateforme de la couverture des voies ferrées, à Saint-Jean, proche des anciennes industries, de la ville et des voies de communication.

LES PROJETS DANS LA RÉGION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

Plans directeurs cantonaux en Suisse, schémas directeurs en France. Chaque région entend orienter son avenir. Le canton de Vaud a adopté son plan directeur en 1989. Le gouvernement vaudois veut créer des régions pour corriger les différences de développement. La décentralisation doit rééquilibrer le poids de l'agglomération lausannoise, mais en maintenant une concentration dans les villes secondaires. Ainsi, il entend développer l'axe Lausanne-Yverdon, notamment avec l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne et la nouvelle zone industrielle d'Yverdon. La première correspond à un parc technologique favorisant la recherche, la deuxième doit faciliter le démarrage de nouvelles entreprises. Cela doit permettre, par ricochet, de soutenir le Jura vaudois (Sainte-Croix, La Vallée).

La précision et la coordination des missions de chaque parc technologi-

que et région industrielle dans le processus de création et de développement d'un produit peut faire vivre une vaste région, de Lausanne à La Vallée.

Dans ce plan directeur, le district de Nyon est considéré comme un centre régional de premier niveau pour La Côte et le pied du Jura. Voulant préserver son autonomie, il recherche peut-être plus l'alliance avec son proche voisin français, le Pays-de-Gex, qu'avec la grande ville suisse voisine. Tout en profitant de la dynamique de Genève, il veut offrir aux habitants la possibilité de trouver un emploi sur place, en créant de nouveaux parcs d'activités. L'avenir dira si l'orientation de ces zones permettra d'accueillir l'innovation industrielle complémentaire à Genève et Lausanne ou uniquement leurs services de gestion et leurs sous-traitants.

Le canton de Genève a adopté son plan directeur et son concept d'aménagement en 1989. Celui-ci favorise un développement modéré, dans la limite des zones à bâtir. Seuls les grands terrains restants des zones urbaines ou de villas sont à densifier. L'ouverture de Genève sur sa proche région et le rôle des zones industrielles historiques ou récentes n'y est que peu abordé par le Conseil d'Etat. Le risque devient grand de voir les communes, districts et départements voisins du cordon frontalier se coordonner par-dessus le canton absent. Dans le Pays de Gex, la région établit un schéma directeur. Celui-ci est plus fonction de la création européenne et de la conjoncture genevoise que de l'évolution du tissu local. Il se fonde sur deux hypothèses, soit les réserves foncières sont gelées dans l'attente des besoins de la région après 1992, soit elles sont d'emblée libérées pour répondre aux besoins de Genève. Il est aussi fonction des

zones industrielles créées sur la ligne de frontière. Le Technoparc gessien de Saint-Genis-Pouilly et la Technopolis du Léman, loin d'offrir les conditions de parcs technologiques, sont des zones industrielles d'accueil des entreprises aux portes de Genève.

En Genevois haut-savoyard, un projet de schéma directeur établi en 1974 n'a pas abouti. L'effort est relancé maintenant par l'agglomération d'Annemasse, principalement autour des questions de transport. Par contre, plusieurs projets se développent, non en fonction des branches industrielles motrices locales, mais en fonction de l'internationalisation de l'économie, l'International Business Park d'Archamps, qui offre des services et des moyens de communication pour les nouvelles entreprises aux portes de Genève, la zone d'activités de Saint-Julien.

LA NÉCESSITÉ RÉGIONALE, UNE FOIS DE PLUS

Aujourd'hui, tous les cantons, toutes les communes veulent saisir le créneau industriel des parcs technologiques. La surenchère, l'absence de coordination entre les projets, l'imprécision du statut de ces zones risquent d'entraîner un éparpillement de l'effort et la déviation du but d'origine de ces entreprises.

La coordination des projets au niveau régional est, dans ce domaine comme en d'autres, le seul garant d'un développement industriel, social et géographique équilibré. Les parcs technologiques vaudois peuvent communiquer. Les tissus industriels genevois, haut-savoyard et nord-vaudois peuvent se compléter. Dans ce lien régional, Genève peut trouver une occasion de diversification et de complémentarité.

Pour la réalisation, à l'Etat, aux cantons et aux communes peuvent se joindre les investisseurs institutionnels. En effet, le problème de l'accueil de nouvelles structures industrielles n'est pas loin de celui du logement social. L'effort de rationalisation des constructions, la rentabilité à long terme, la relation entre acteurs publics et privés sont similaires.

Philippe Gfeller